Le Seigneur est toujours fidèle à sa Parole (18.9–22)

David Roper

algré l'éclat du soleil l'air était frais. Nous étions à la fin du mois d'octobre 1989 et notre petit groupe s'était rassemblé au milieu des ruines de l'agora, la "place du marché". Je me tenais devant le groupe et m'apprêtais à lire le récit du jugement de Paul devant Gallion. Derrière moi se dressait la bema, plate-forme en pierre sur laquelle trônait le fonctionnaire romain pour le jugement. Derrière la bema se dressait l'Acrocorinthe. Je commençai donc par ces mots: "Alors que Gallion était proconsul de l'Achaïe, les Juifs se soulevèrent d'un commun accord contre Paul et le menèrent devant le tribunal..."

Le groupe auquel je m'étais joint et qui participait à ce voyage venait d'arriver à Corinthe, site privilégié dans l'œuvre de Paul. Corinthe et Ephèse furent les deux plus grandes villes visitées par Paul au cours de ses trois voyages missionnaires. Il demeura au moins une année et demie dans la première ville et plus de deux années dans la seconde.

Nous avons déjà considéré le début du ministère de Paul à Corinthe et comment il dut faire face à la peur et au doute. Dans la leçon précédente nous avons vu comment Jésus apparut à Paul et le rassura. Dans cette leçon nous verrons tout d'abord quelles promesses Jésus adresse à l'apôtre, puis nous constaterons l'accomplissement de ces promesses. Nous

verrons que le Seigneur est toujours fidèle à sa Parole

LA PROMESSE DONNEE : PERSONNE NE FERA DU MAL A PAUL (18.9–10)

Lorsqu'il apparaît à l'apôtre, Jésus lui dit d'abord ceci : "Sois sans crainte, mais parle et ne te tais pas" (v. 9). Jésus dit à Paul : "car moi, je suis avec toi" (v. 10a). Si nous pouvions ne pas oublier cette promesse, la peur qui nous empêche de parler disparaîtrait (Mt 28.19–20).

Puis le Seigneur adresse deux promesses à Paul : l'une est affirmée directement, l'autre est sous-entendue. La première promesse affirme que "personne ne mettra la main sur toi" (v. 10b). Cette promesse signifie que l'apôtre craignait les réactions des Juifs jaloux. Il songeait peut-être à quitter la ville avant d'être maltraité, pensant avoir accompli tout ce qui était en son pouvoir. Les hommes les plus solides peuvent parfois craquer lorsqu'ils sont sans cesse sous pression. Le Christ promet solennellement à Paul qu'il ne sera pas maltraité à Corinthe même si cela en a été le cas dans d'autres villes.

Cette promesse comporte un autre aspect qui est sous-entendu : "parce que j'ai un peuple nombreux dans cette ville¹" (v. 10c). Cette promesse est liée à la Parole divine selon laquelle Dieu prendrait "parmi les nations un peuple

¹ Dieu *savait* qu'il avait un peuple nombreux dans cette ville. Ce passage ne signifie pas que Dieu a déterminé par avance le nombre de ceux qui doivent être sauvés ou perdus. Tous les cas de conversion que nous avons rencontrés soulignent que chaque personne a la possibilité de rejeter ou d'accepter l'Evangile.

consacré à son nom" (15.14). Dieu connaît le cœur humain et connaissait donc ceux d'entre les païens de Corinthe qui seraient ouverts à l'Evangile et se tourneraient vers lui². En fait, Jésus faisait la promesse que beaucoup d'hommes et femmes seraient baptisés s'il restait à Corinthe pour prêcher³. (Le Seigneur est bien capable de nous dire qu'il a un peuple nombreux là où nous vivons mais ce peuple ne connaîtra jamais Dieu si nous ne parlons pas!)

La parole rassurante de Jésus transforma l'inquiétude de l'apôtre en attente confiante. "Il demeura un an et six mois à enseigner parmi eux la parole de Dieu" (v. 11). Nous ne savons pas si cette année et demie s'ajoute au séjour de Paul à Corinthe ou comprend ce séjour. Nous ne savons pas davantage si l'expression "encore assez longtemps" s'ajoute à cette période de dix-huit mois⁴. En tous cas, Paul a passé au minimum une année et six mois (la seconde période la plus longue passée par l'apôtre en un seul endroit au cours de ses voyages) à Corinthe, ville qui ne paraissait pas propice à l'établissement de l'Eglise. Nous passons sans doute trop de temps à examiner les différentes sortes de terre plutôt qu'à semer l'Evangile!

LA PROMESSE TENUE : PAUL N'A PAS ETE MALTRAITE (18.12–18)

Bien souvent l'accomplissement des promesses de Dieu a lieu après des années. Mais dans ce cas l'accomplissement fut immédiat. Dans les versets qui suivent, Luc montre comment Dieu a été fidèle à sa Parole, et ce à travers un païen.

"Alors que Gallion était proconsul de l'Achaïe, les Juifs se soulevèrent d'un commun accord⁵ contre Paul et le menèrent devant le tribunal" (v. 12). Gallion fut le fonctionnaire romain le plus haut placé auquel Paul fut confronté dans ses trois voyages. Le frère de Gallion était Sénèque, le célèbre philosophe stoïcien et précepteur de Néron. Plusieurs auteurs

païens⁶ considéraient Gallion comme un personnage influent. Une inscription découverte à Delphes indique que Gallion débuta son proconsulat à Corinthe aux alentours de Juillet de l'an 51 après J.-C⁷.

Nous voyons que les Juifs ne mènent pas Paul devant des magistrats de la ville, comme ce fut le cas précédemment, mais devant le gouverneur de toute la province d'Achaïe⁸. La décision judiciaire d'un fonctionnaire aussi influent pouvait créer un précédent juridique applicable à toutes les provinces romaines. Notons l'importance juridique et politique d'une telle décision.

Nombreux sont les commentateurs qui estiment que la confrontation de Paul devant Gallion eut lieu au commencement du séjour de ce fonctionnaire romain à Corinthe. Si tel fut le cas, ces Juifs pensaient peut-être que Gallion se servirait de cet incident pour établir de bonnes relations avec les nombreux citoyens de cette région opposés à l'apôtre. Ce calcul, toutefois, n'a pas pris en compte l'intégrité du fonctionnaire romain.

Le verset 12 nous apprend que ces Juifs menèrent Paul "devant le tribunal". Le mot traduit par "tribunal" est le grec bema. Il s'agissait d'une plate-forme en pierre et recouverte de marbre qui se dressait près du centre de l'agora de Corinthe. Elle servait en différentes occasions, en particulier aux orateurs⁹. Toutefois, la bema était, en priorité, un tribunal.

On peut encore voir la *bema* dans la ruines de l'ancienne Corinthe. Elle a été bien conservée et l'on peut encore apercevoir quelques morceaux de marbre bleu et blanc qui adhèrent à la pierre. Face à la *bema* se dressait une petite colonne près de laquelle se tenait l'accusé. On peut imaginer l'apôtre Paul, dont le sort dépend de Gallion, se tenant près de cette colonne, voire attaché à celle-ci.

Le récit ne précise pas de quelle manière on

² Dieu sait toutes choses et il pouvait connaître par avance ceux qui répondraient à la prédication de Paul. ³ Le récit nous apprend que "beaucoup" de Corinthiens avaient déjà reçu le baptême (v. 8). Dieu protège l'apôtre Paul non seulement pour le sauvegarder mais aussi pour tous ceux qui, à Corinthe, devaient entendre sa prédication et l'accepter. ⁴ Le verset 11 résume sans doute l'activité de Paul au cours de l'ensemble de son séjour à Corinthe ; il n'est toutefois pas impossible que Paul demeura plusieurs mois de plus dans la ville. ⁵ Exemple d'une mauvaise sorte d'unité (voir un autre exemple en Actes 5.9). L'unité est d'une grande importance mais ne doit pas avoir la préséance sur l'accomplissement de la volonté de Dieu. ⁶ Parmi ces auteurs nous pouvons mentionner Tacite, Pline, Sénèque. ⁷ La date de cette inscription nous aide à situer la chronologie des Actes et la rédaction de 1 et 2 Thessaloniciens. Nous pouvons situer avec assez de précision l'œuvre de Paul à Corinthe de l'automne 50 au printemps 52 après J.-C. ⁸ Corinthe était la capitale de la province romaine d'Achaïe. ⁹ Paul dut prêcher à partir de cette plate-forme s'il en eut l'occasion.

amena Paul jusqu'au tribunal. Peut-être fut-il traîné (16.19); peut-être fut-il convoqué. Une fois l'auditoire rassemblé pour le jugement, les Juifs prononcent cette accusation devant le proconsul: "Cet homme persuade les gens de rendre un culte à Dieu d'une manière contraire à la loi" (18.13). Certains suggèrent que le mot "loi" désigne la loi de Moïse¹⁰. D'autres pensent que la loi à laquelle il est fait allusion est la loi romaine. S'il s'agit d'une allusion à la loi de Moïse l'accusation serait liée au statut juridique protégé de la religion juive¹¹ et ferait de Paul un perturbateur de l'ordre public. S'il s'agit d'une allusion à la loi romaine l'accusation des Juifs consiste à dire que les chrétiens veulent établir une religion qui n'est pas officiellement reconnue ou légale et par conséquent sous la protection de Rome. Quel que soit le sens du mot "loi" l'accusation à l'encontre de Paul (et, par voie de conséquence, de l'ensemble des chrétiens) ne pouvait qu'entraîner la condamnation par l'autorité romaine.

Face à un tel dilemme les plus indécis auraient pu douter des promesses de Dieu. Voilà que Paul était accusé alors que Dieu avait promis que personne ne mettrait la main sur lui. Dans les autres villes où les Juifs s'étaient opposés à Paul celui-ci avait de justesse échappé à la mort (13.50; 14.5–6, 19; 16.19–24; 17.6–10, 13). Dans le cas présent comment pourrait-il échapper à un tel sort?

Le verset 14 débute par ces mots : "Paul allait ouvrir la bouche..." L'apôtre s'apprêtait à montrer l'absurdité des accusations portées à son encontre. Il s'apprêtait aussi, sans aucun doute, à annoncer l'Evangile à Gallion (voir Ac 22 ; 23 ; 24 ; 26). Avant qu'il ait pu dire un seul mot le proconsul parla en ces termes :

Gallion dit aux Juifs: S'il s'agissait de quelque injustice ou de quelque délit, je vous écouterais patiemment vous, Juifs, comme de raison; mais, s'il s'agit de discussions sur les mots, sur des noms¹² et sur votre propre loi, cela vous regarde; je ne veux pas moi-même en être juge (vs. 14b–15).

Dans ses conflits avec les Juifs, Paul se trouve pour la première fois face à un fonctionnaire romain qui ne se laisse pas intimider¹³! Gallion ne voit peut-être pas très clairement ce qui oppose le judaïsme au christianisme mais il est certain d'une chose, à savoir qu'il n'est pas compétent pour être juge dans le conflit qui oppose Paul aux Juifs. Si Gallion comprend que les Juifs lui demandent un jugement fondé sur la loi romaine¹⁴, il apparaît que sa réaction est de ramener la question à la loi juive. Il n'hésite pas à considérer ce cas comme nul et non avenu du point de vue de la juridiction romaine.

On peut imaginer la surprise des Juifs qui se voient renvoyés du tribunal. On peut penser que ceux qui voulurent résister à l'ordre du proconsul connurent à leur tour les coups de verges des licteurs¹⁵. Ainsi, Gallion "les renvoya du tribunal" (v. 16).

Luc rapporte ensuite un événement saugrenu : "Alors tous prirent Sosthène, le chef de la synagogue, et se mirent à le battre devant le tribunal, sans que Gallion s'en mette en peine" (v. 17a). Il est question, précédemment, de la conversion de Crispus "le chef de la synagogue" (v. 8) ; de toute évidence, Sosthène l'avait remplacé¹⁶. En tant que chef des Juifs ce dernier avait été leur porte-parole devant le tribunal et dut être déçu de la tournure des événements.

Le texte ne permet pas de déterminer qui furent ceux qui battirent Sosthène. Certains manuscrits disent qu'il s'agissait de "Grecs"; dans ce cas, ils pouvaient être des gens qui traînaient autour de l'agora¹⁷ et qui saisirent l'occasion pour exprimer leur aversion pour les Juifs. Les manuscrits les mieux attestés n'ont que "tous" et ce pronom se réfère aux Juifs mentionnés dans les versets 14–16. Les Juifs se sont peut-être retournés contre leur chef, furieux qu'il n'ait pas su mieux régler cette question.

La suite du récit est encore plus étrange : "Sans que Gallion s'en mette en peine" (v. 17b). On interprète généralement cette phrase comme une description de l'indifférence de Gallion face

¹⁰ Voir la note dans la Bible de Jérusalem. ¹¹ Religio licita. ¹² Apparemment Gallion était au courant des conflits entre les Juifs et les chrétiens. L'accusation des Juifs contre Paul comportait probablement des "mots" et des "noms" auxquels le proconsul fait allusion. On peut penser aux mots "salut" ou "résurrection"; quant aux noms, on peut mentionner "Jésus" ou "Christ". ¹³ Gallion pouvait se sentir conforté dans sa décision en sachant que les Juifs étaient mal vus de Rome (18.2). Il semble bien qu'il aurait pris la même décision même si tel n'avait pas été le cas. ¹⁴ Je suis d'avis que le mot "loi" au verset 13 désigne la loi romaine car c'est à cette loi que Gallion se savait redevable. ¹⁵ Voir les notes sur Actes 16.22–23, 35, 38 dans l'article "changer de vie-avec l'aide de Dieu". ¹⁶ Voir les notes sur Actes 18.8 dans l'article "Sois sans crainte". ¹⁷ Voir les notes sur Actes 17.5 dans l'article "En quête de cœurs honnêtes".

à un homme frappé sans raison; mais une telle attitude ne semble pas correspondre à la personnalité de Gallion telle que nous la dépeignent les auteurs païens¹⁸. Il est possible que ce pour quoi Gallion ne se met pas "en peine" désigne toujours l'accusation portée contre Paul. Le commentateur Barclay suggère que cette phrase signifie qu'en fait, face à cette réaction, Gallion est resté impartial et n'a pas accepté d'être influencé par les Juifs¹⁹.

Quel que soit le sens précis du verset 17 le déroulement des événements est assez étonnant. En effet, Paul ne fut absolument pas victime de violences et sa cause fut même défendue²⁰. Ceux qui avaient voulu châtier Paul furent eux-mêmes punis. Dieu a été fidèle à la promesse faite à l'apôtre, et ce par l'intermédiaire d'un fonctionnaire romain.

Certains commentateurs estiment que l'attitude adoptée par Gallion a permis à l'Eglise de vivre en paix pendant au moins dix années. La réaction de Gallion aux accusations portées contre Paul, ainsi que sa libération, ont sans doute servi de jurisprudence pour d'autres provinces. Il faut attendre plusieurs années avant que les Juifs tentent à nouveau d'influencer les autorités romaines à l'encontre de Paul.

Après le procès (ou plutôt le procès avorté) de Paul, celui-ci "demeura là encore assez longtemps²¹" (v. 18a). Luc ne fournit pas de détails sur l'œuvre de Paul au cours de cette période, mais nous pouvons être certains que le Seigneur a tenu sa promesse à l'apôtre : il put continuer à prêcher et enseigner et nombreux furent ceux qui devinrent chrétiens.

Il est fort possible que Sosthène, le chef de la synagogue battu, fut l'un de ces convertis. En effet, dans la première lettre aux chrétiens de Corinthe, Paul fait mention d'un compagnon d'œuvre qui s'appelle Sosthène et qui était connu des Corinthiens. Nous pouvons imaginer l'apôtre Paul qui rend visite à Sosthène après qu'il ait été battu et qui soigne ses blessures et lui parle de Jésus. Nous devons, toutefois, laisser de telles images au domaine des conjectures²².

Nous sommes toutefois bien renseignés sur un autre converti de Corinthe. Lorsque Paul écrit, plus tard, sa lettre aux Romains il inclut la salutation suivante : "Eraste, le trésorier de la ville, vous salue" (Rm 16.23). Ainsi, non seulement des Juifs influents devinrent-ils chrétiens à Corinthe, mais aussi une personnalité romaine²³. Une étonnante découverte archéologique située dans les ruines de Corinthe se rapporte à cette personnalité. Au beau milieu du dallage qui s'étend devant le superbe théâtre de Corinthe se dresse une pierre sur laquelle on peut déchiffrer la phrase suivante : "Eraste posa ce dallage à ses propres frais en témoignage de son service en tant qu'aedile²⁴". A l'origine les lettres gravées étaient en bronze et fixées par du plomb. De nos jours les lettres sont creuses mais peuvent encore être lues.

Pendant cette période assez longue où Paul séjourna dans la ville, il se consacra à prêcher l'Evangile aux alentours de Corinthe en fondant des Eglises à travers toute l'Achaïe²⁵. Ce fut probablement à cette époque que l'apôtre rédigea la seconde lettre aux Thessaloniciens²⁶. Paul devait souvent méditer les promesses de Jésus et leur merveilleux accomplissement, pendant qu'il œuvrait et voyait le fruit se multiplier, sans être inquiété par les Juifs ou les autorités romaines.

A la fin du verset 18 Luc ajoute une remarque assez étrange : "Il [Paul] s'était fait raser la tête à

¹⁸ Si le sens du passage est que Gallion était indifférent au mauvais traitement infligé à Sosthène on peut penser qu'il estimait ce traitement comme mérité. 19 William Barclay, THE ACTS OF THE APOSTLES, rev. ed. (Philadelphia : Westminster Press, 1976), 137. 20 Certains ont émis l'hypothèse selon laquelle le juste traitement de Paul dans cette affaire a joué un rôle déterminant lorsque Paul fit ensuite appel à l'empereur (25.11). 21 Paul est resté plus longtemps à Corinthe que presque partout ailleurs. Nous pourrions donc penser que l'Eglise de Corinthe a reçu un enseignement très approfondi. Il est surprenant de constater tous les problèmes présents dans cette Eglise à la lecture de 1 Corinthiens. Quelqu'un a toutefois souligné le fait que si les Corinthiens n'avaient pas reçu un tel enseignement leur condition aurait sans doute été pire. Nous devons nous souvenir de l'immoralité d'où étaient sortis ces hommes et femmes. 22 A Corinthe j'ai vu une pierre sur laquelle était écrite le nom "Sosthène". Ce nom était très répandu et nous ne pouvons pas être catégorique quant à l'identification avec le Sosthène de 1 Corinthiens 1.1. 23 Nous trouvons la mention d'un chrétien nommé Eraste à Corinthe et qui aurait voyagé aux côtés de Paul en 2 Timothée 4.20. Il s'agit peut-être de la même personne. 24 Le trésorier de la ville est appelé aedile en latin (Rm 16.23). 25 Paul parle de "tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe" en 2 Corinthiens 1.2. Nous savons que des Eglises furent fondées à Corinthe (2 Co 1.1) et Cenchrées (Rm 16.1). Une Eglise a pu être fondée à Athènes (voir les notes sur Actes 17.34 dans l'article "Un sermon d'une grande force"). Il devait y avoir beaucoup d'autres chrétiens dans la province. 26 Voir les notes dans l'article "Sois sans crainte" sur les dates de rédaction de 1 et 2 Thessaloniciens.

Cenchrées". Les exégètes ont toujours été perplexes devant ce passage et se demandent en quoi pouvait consister ce voeu, ce qu'il impliquait pour Paul et dans quel but il fut fait²⁷. Luc ne fournit pas de renseignements précis sur ces questions; nous pouvons toutefois suggérer quel fut le *but* de ce vœu. Ceux qui faisaient de tels vœux avaient généralement pour but d'exprimer leur gratitude envers Dieu pour un acte de délivrance de sa part; il ne fait aucun doute que l'apôtre voulait dire "merci" au Seigneur qui avait accompli ses promesses à son égard.

Au cours de ses prédications à travers l'Achaïe, j'imagine que Paul eut souvent l'occasion de raconter les événements que nous étudions à présent; on peut penser qu'il devait conclure de tels récits en soulignant comment "le Seigneur reste fidèle à sa Parole! Lorsqu'il dit qu'une chose aura lieu nous pouvons compter sur sa réalisation!".

CONCLUSION (18.18–22)

Les versets 18 à 22 constituent la conclusion du deuxième voyage missionnaire de l'apôtre. "Paul demeura là encore assez longtemps. Ensuite, il prit congé des frères et s'embarqua pour la Syrie" (v. 18a). Ayant achevé sa mission à Corinthe l'apôtre s'apprête à retourner à Antioche de Syrie d'où il était parti trois ans auparavant. Il est accompagné de "Priscille et Aquilas²⁸" (v. 18b), ses amis chrétiens, ses équipiers dans la fabrication des tentes.

On peut conclure par la seule mention de Priscille et Aquilas que Paul avait demandé à Silas et Timothée de rester à Corinthe afin d'y continuer l'œuvre de Dieu. C'est à Corinthe (v. 5) que nous voyons Silas pour la dernière fois dans le livre des Actes. Nous disposons de peu d'informations sur le travail que Silas accomplit par la suite, bien que nous sachions qu'il œuvra aux côtés de Pierre (1 P 5.12). Nous sommes certains, toutefois, que Silas est resté un serviteur fidèle du Seigneur.

Paul et ses compagnons s'embarquèrent depuis Cenchrées (v. 18) le port important du golf de Saron. Une assemblée y fut sans doute fondée pendant le séjour de Paul à Corinthe (Rm 16.1). Ils s'arrêtèrent tout d'abord à Ephèse (v. 19a) la capitale de la province romaine d'Asie et probablement la destination de Paul à l'origine. Dieu lui avait défendu de se rendre en Asie (16.6), mais en toute évidence cette interdiction avait été levée, et Paul profite de son bref séjour à Ephèse²⁹ pour se déterminer sur la réceptivité des Juifs à l'Evangile.

Il entra dans la synagogue et s'entretint avec les Juifs, qui lui demandèrent de rester quelque temps³⁰. Mais il n'y consentit pas et prit congé d'eux, en disant³¹: Je reviendrai vers vous, si Dieu le veut³². D'Ephèse il fit voile (18.19c–21).

Priscille et Aquilas restèrent à Ephèse pour préparer le terrain en vue du retour de Paul (v. 19b)³³. Au bout d'environ un mois de navigation le bateau atteignit enfin Césarée, la ville de Philippe l'évangéliste et de Corneille le centurion (8.40; 10.1; 21.8). "A Césarée; il monta saluer l'Eglise" (18.22a). Il pourrait tout aussi bien s'agir de l'Eglise de Césarée ou de celle de Jérusalem³⁴. Enfin "il descendit à Antioche" (v. 22b). Il fut sans aucun doute reçut chaleureusement et put à nouveau rapporter "tout ce que Dieu avait fait avec eux" (14.27) au cours de ces trois années consacrées à l'œuvre du Seigneur

²⁷ On suppose que ce vœu temporaire devait être celui du Naziréat (Nb 6.1–21) mais dans ce dernier vœu les cheveux étaient coupés à l'achèvement du vœu et non à son début. En outre, les cheveux étaient coupés dans Jérusalem et non pas à l'extérieur de la ville. Le vœu de Paul dans ce récit et les cérémonies qui lui sont associées doivent avoir des ramifications hébraïques. Apparemment Paul retint certaines coutumes juives qui n'étaient pas en conflit ou ne contredisaient pas la foi chrétienne (1 Co 9.20). Nous parlerons davantage de cette question dans les notes sur Actes 21.23 dans un numéro ultérieur.

²⁸ Priscille est d'abord mentionnée, de même qu'en Romains 16.3 et 2 Timothée 4.19, ce qui montre apparemment son rôle important dans la vie de l'Eglise. ²⁹ Nous ignorons les raisons de la brièveté du séjour de Paul à Ephèse. Certains suggèrent qu'il voulait se rendre à Jérusalem à temps pour la Pâque (voir la note 31 ci-dessous). Il est plus probable que le navire emprunté par l'apôtre ne pouvait rester que peu de temps à Ephèse pour décharger ses marchandises. ³⁰ Cela n'a pas eu lieu très souvent (noter 13.42). ³¹ La phrase entre crochets dans certaines traductions est absente des meilleurs manuscrits : [Il faut absolument que je célèbre la fête prochaine à Jérusalem]. ³² Comparer la phrase "Si Dieu le veut" et Jacques 4.13–15 (noter aussi Mt 6.10; Rm 1.10; 15.32; 1 Co 4.19; 16.7; Hé 6.3). Ce fut la volonté de Dieu puisque Paul revint par la suite (Ac 19.1). ³³ Certains suggèrent que Priscille et Aquilas voulurent rester à Ephèse pour établir un atelier de fabrication de tentes dans cette ville. Quoi qu'il en soit, ils restèrent plusieurs années dans cette ville et y répandirent la bonne nouvelle du Christ (Ac 18.26; 1 Co 16.19). ³⁴ Le contexte donne l'impression qu'il s'agit de Césarée. L'expression "il monta saluer l'Eglise" pourrait toutefois indiquer qu'il s'agissait de Jérusalem (8.5; 9.30, 32; 11.2, 27; 13.31; 15.1–2, 30).

en Grèce. Paul fit certainement le récit de la délivrance que lui accorda le Seigneur à Corinthe. On peut imaginer que l'apôtre souligna à nouveau le fait que "le Seigneur est fidèle à sa Parole! On peut lui faire confiance!".

Nous arrivons à la fin et aimerions présenter quelques-unes des leçons que nous pouvons tirer de l'étude du récit qui précède. Ce récit nous apprend que le Seigneur est aux côtés de son peuple (Es 41.10; Hé 13.5). Le Seigneur fera croître si nous continuons fidèlement à prêcher et enseigner (1 Co 3.6,7). L'endroit où Dieu nous appelle à œuvrer ne peut pas être moins accueillant au premier abord que Cor-

inthe. J'espère que cette étude a pu graver dans notre cœur la certitude que le Seigneur reste fidèle à Sa parole. Nous pouvons faire confiance à Dieu et à ses promesses, telles que celle qui suit:

Nous savons, du reste, que toutes choses coopèrent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein (Rm 8.28).

Que dirons-nous donc à ce sujet ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? (Rm 8.31)

Ai-je une entière confiance dans le Seigneur et dans ses promesses ? Est-ce votre cas ³⁵ ?

³⁵ Si l'on utilise cette étude pour un sermon on peut mentionner les promesses de Dieu relatives au salut et citer Marc 16.16 ; Actes 2.38 etc. Si nous croyons aux promesses de Dieu dans ces versets *nous obéirons* à ces versets.

© VERITE POUR AUJOURD'HUI, 1997, 2006 Tous Droits Réservés